

DEC162692INEE

Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2016 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée *Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)* et nommant M. David Giron directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160567INEE en date du 15 mars 2016 portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7261 ;

Vu la décision DEC162232INEE en date du 19 septembre 2016 portant maintien de Mme Christelle Suppo dans ses fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR7261 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2016, Mme Christelle Suppo, professeur à l'Université François Rabelais de Tours, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162780dr08

Décision portant nomination de M. Thomas LECAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7344 en date du 02 décembre 2016 ;

Considérant que M. Thomas LECAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes du 20 avril au 20 mai 2016 (40h00) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thomas LECAS, *Assistant Ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, à compter du 1^{er} décembre 2016.

M. Thomas LECAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas LECAS est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 décembre 2016
Chantal LEBORGNE

La di

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Ary BRUAND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC162821dr08

Décision portant nomination de M. Marc MARTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P'

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS;

Vu l'avis du conseil de l'UPR3346 en date du 12 mai 2016 ;

Considérant que M. Marc MARTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 10 décembre 2015 au 03 février 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Marc MARTEAU, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, à compter du 1^{er} juin 2016.

M. Marc MARTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc MARTEAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2016

Yves GERVAIS

Le di

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR